

Mise en garde
Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement.
Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 25 octobre 2024 à 8 h 30
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 8 h 30.

CA24 26 0209

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 octobre 2024

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 octobre 2024, à 8 h 30, tel que soumis.

Adoptée.

10.01

10.02 - Point d'information

Aucune prise de parole.

10.03 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de question n'a pas lieu.

CA24 26 0210

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (01-279-79) afin d'adopter plusieurs mesures visant à faciliter le processus de traitement des demandes urbanistiques

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (01-279-79) afin d'adopter plusieurs mesures visant à faciliter le processus de traitement des demandes urbanistiques a été adopté lors de cette séance;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le jeudi 24 octobre 2024, à 18 h, en lien avec ce projet de règlement;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (01-279-79) afin d'adopter plusieurs mesures visant à faciliter le processus de traitement des demandes urbanistiques.

Adoptée.

40.01 1248729005

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 8 h 31.

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 4 novembre 2024.